



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2025/05/26/3 portant sur

L'ouverture d'un Bachelor Management Hôtelier et Restauration (MHR) de l'école FERRANDI Paris sur le campus de Nice

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 26 mai 2025

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA.

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet AUDITMED, **Commissaires aux comptes**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Présidente, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

42 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Monsieur Laurent HOTTIAUX – **Préfet des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



VUS

- L'article L.710-1-4° du Code de commerce ;
- Les articles 42, 73 et 89 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- La norme 4.6 du cadre OBCF ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 05 mai 2025 ;
- L'avis favorable de la Commission des finances en date du 07 mai 2025.

EXPOSÉ PRÉALABLE

La CCINCA souhaite déployer le **bachelor en management hôtelier** (MHR) de l'École FERRANDI Paris sur Nice au sein du Campus Sud des Métiers.

Le bachelor MHR sera décliné en trois formats :

- > Apprentissage
- > Formation initiale à temps plein
- > Formation initiale à temps plein en anglais.

Ce diplôme est visé par la CEFDG, garantissant son excellence.

A l'issue de 3 années d'exploitation une suite de parcours sera proposée au travers d'un Master of Science in Hospitality Management.

Les effectifs : Les hypothèses reposent sur la constitution de 2 groupes de 14 apprenants en formation initiale, et d'1 groupe de 28 en alternance dès la première rentrée. Les droits de scolarité sont fixés à 14K€/an en formation initiale et le niveau de prise en charge par les OPCO en alternance est de 10.8k€.

Année	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Formation initiale	28	56	84	94	106	108	108	108
Alternance	28	71	99	99	99	99	99	99
Total apprenants	56	127	183	193	205	207	207	207

Partenariat : Le projet repose sur des partenariats avec des hôtels pour les plateaux techniques, permettant de réduire les charges.

DONNEES FINANCIERES :

En coût marginal (c'est-à-dire hors prise en compte des charges mutualisées avec la DFPA), le modèle atteint son point d'équilibre dès la 3ème rentrée, pour aboutir à un résultat cible de +0,7 M€ à l'issue du 6ème exercice.

En coût complet, le retour à l'équilibre est plus long : il intervient au terme du 6ème exercice, avec un résultat cible plus modeste, de l'ordre de +0,1 M€.

En M€ courants	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Produits d'exploitation	0,24	1,02	1,83	2,35	2,54	2,70	2,76	2,79
Charges directes d'exploitation	0,47	1,05	1,52	1,87	1,97	2,00	2,03	2,06
Résultat en coût marginal	-0,23	-0,03	0,30	0,49	0,57	0,70	0,72	0,72
QP des charges indirectes mutualisées	0,06	0,25	0,43	0,54	0,59	0,63	0,65	0,66
Résultat en coût complet	-0,30	-0,28	-0,13	-0,06	-0,02	0,07	0,08	0,06

Le développement de l'activité via la formation Ferrandi permet une mutualisation plus large des charges fixes de la DFPA, contribuant ainsi à l'amélioration du résultat global de l'ensemble des formations portées par la DFPA (impact en année cible = +0.7M€).



PLANNING ET ÉCHÉANCES :

Pour une rentrée en septembre 2027, le processus de validation doit être engagé avant l'été 2025 (processus de validation par la CEFDG + Processus Parcours Sup).

Une première information a été partagée avec la Direction Générale de FERRANDI PARIS concernant l'évolution du projet initial vers un recentrage sur la filière management hôtelier.

Une information plus officielle avec arbitrage des instances de gouvernance de FERRANDI Paris et de la CCI Paris Ile de France reste à engager.

En effet, la CCI Paris Ile de France est l'actionnaire principal de FERRANDI Paris et une convention devra être établie, prévoyant les engagements relatifs :

- au déploiement de l'offre,
- à l'assistance technique et pédagogique,
- à la rétribution de FERRANDI Paris au travers de *fees* (montant fixe par certification + % CA).

CONSIDÉRANT

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article L.710-1-4° du Code de commerce, les chambres de commerce et d'industrie peuvent assurer une mission en faveur de la formation professionnelle initiale ou continue grâce, notamment, aux établissements publics et privés d'enseignement qu'elles créent, gèrent ou financent ;
- ↳ Que conformément à l'article 73 du Règlement intérieur de la CCINCA, le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des assemblées générales et pour toute question intéressant la CCINCA ; qu'ainsi, le Bureau a rendu un avis favorable sur ce projet lors de sa séance du 05 mai 2025 ;
- ↳ Que conformément à l'article 89 du Règlement intérieur de la CCINCA, la Commission des finances examine (...) les projets de délibération visés par la norme 4.6 du cadre OBCF, notamment ceux figurant dans le tableau des « actes relevant de la compétence de l'assemblée générale » pour lesquels son avis est requis ; qu'ainsi, la Commission des finances a été saisie et a rendu un avis favorable sur ce projet lors de sa séance du 07 mai 2025 ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **VALIDENT** l'ouverture du Bachelor Management Hôtelier et Restauration (MHR) de l'Ecole FERRANDI Paris au sein du Campus Sud des Métiers (CSM) de Nice ;
- ▶ **AUTORISENT** la signature de la convention afférente avec FERRANDI Paris ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président et le Directeur de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage à engager toutes les démarches et négociations nécessaires à l'engagement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 42 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 37

Abstention : 5 Contre : 1 Pour : 36

Nice, le 26 mai 2025

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

